

ARRETE N° 2023 - PG – 035
LISTE D'APTITUDE AU CADRE D'EMPLOIS D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE année 2023
(sans examen professionnel)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles 523-1 et 523-5,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux, et notamment l'article 6-1°,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 5 novembre 2020 portant élection du président du centre de Gestion,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion 28,

Vu l'arrêté n°2022-PG-0083 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2023 pour agent de maîtrise sans examen professionnel au 3 février 2023,

Considérant que cette promotion interne au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel n'est soumise à aucune règle de quota,

Considérant que 8 fonctionnaires ont été proposés par leurs employeurs,

Considérant que seuls 6 fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées aux articles 6-1° et 16 des décrets précités,

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE (sans examen professionnel) au titre de la promotion interne 2023 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
ABBE	Isabelle	CCAS DE LUCE
ADAMY	Jérôme	SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN
FOUASSE	Marlène	PIERRES
LECHABLE	Pascal	LUCE
NAVEREAU	Véronique	SIRPEC DE CLEVILLIERS
YVELAIN	Laurent	THEUVILLE

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID.: 028-282800374-20230223-2023_PG_035-AR

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} mars 2023
vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le 1^{er} mars 2025 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1^{er} mars 2026.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 24/02/23
et de la publication le : 28/02/2023

Par délégation
La DGS

Céline ROUSSET



Fait à LUISANT, le 23 février 2023

Le Président,

Bertrand MASSOT